

Etre jeune en France en 2012

Thomas Chevandier

Préface de Thierry Marchal-Beck

Etre jeune en France en 2012

Thomas Chevandier

Préface de Thierry Marchal-Beck

AVERTISSEMENT

La mission de la Fondation Jean-Jaurès est de faire vivre le débat public et de concourir ainsi à la rénovation de la pensée socialiste. Elle publie donc les analyses et les propositions dont l'intérêt du thème, l'originalité de la problématique ou la qualité de l'argumentation contribuent à atteindre cet objectif, sans pour autant nécessairement reprendre à son compte chacune d'entre elles.

SOMMAIRE

Préface de Thierry Marchal-Beck	5
Introduction	15
L'état de la jeunesse	21
La jeunesse, une urgence et un enjeu pour 2012	22
2002-2012 : une détérioration des conditions de vie	36
La crainte du déclassement	49
Protection des jeunes et encouragement à l'autonomie : un modèle français insuffisant et fragilisé depuis dix ans	59
Dépendance familiale et reproduction sociale : l'inaction des politiques publiques françaises	60
2002-2012 : injustices et mobilisations	72
2012, et après ? Un projet inquiétant	84

PRÉFACE

Thierry Marchal-Beck

Qu'est-ce que la jeunesse ? Comment vit-elle aujourd'hui ? Que souhaite-elle pour demain ? Au cœur de l'élection présidentielle, la question de la jeunesse est au centre des préoccupations de ceux qui veulent le progrès pour la France. C'est parce que répondre aujourd'hui aux enjeux de demain est la raison d'être de tout militant de gauche que François Hollande a fait le choix de faire de la jeunesse la priorité des cinq prochaines années.

La jeunesse est un temps de la vie entre enfance et autonomie. C'est le temps de l'insertion dans l'emploi, un

Thierry Marchal-Beck est président du Mouvement des jeunes socialistes depuis 2011.

temps qui tend à se prolonger, de stages en CDD, du fait d'une accession de plus en plus tardive à un emploi stable. La jeunesse a de multiples visages, elle est composée d'identités sociales, professionnelles et culturelles extrêmement variées, mais elle se caractérise principalement par son aspiration à être reconnue comme adulte.

Cette période qui durant des siècles a été considérée comme un simple moment de transition, un rapide passage de l'enfance à l'âge adulte, se transforme aujourd'hui en un temps de la vie à part entière. Tout a en effet changé pour les jeunes de France depuis les années 1950 ; et la jeunesse des baby-boomers nés juste après la Seconde Guerre mondiale, déjà bien différente de celle des jeunes des années 1920 et 1930, n'a plus rien à voir avec la réalité des jeunes d'aujourd'hui. Plus qu'aucun autre temps de la vie, la jeunesse a vu ses réalités bouleversées depuis les années 1950. La démocratisation de l'enseignement secondaire et supérieur a permis un formidable bond en avant à partir des années 1960 tandis que la libération des mœurs et la conquête de nouveaux droits

pour les femmes ouvraient le champ de tous les possibles aux jeunes des années 1970.

Mais, après une période incroyablement faste pour les jeunes du monde occidental, s'est ouvert, avec les années 1990, le temps des difficultés. Et, alors qu'ils avaient profité des bouleversements des années 1950-1970 plus qu'aucune autre génération, les jeunes ont été les premiers à souffrir du chômage, de la hausse des loyers et des difficultés d'accès à la santé qui sont leur quotidien depuis les années 1990. Loin du basculement des années 1960, c'est un changement insidieux lié aux difficultés économiques et aux choix politiques qui a profondément modifié la vie des jeunes de France.

L'existence est sans aucun doute bien plus difficile pour ma génération que pour celle de nos parents au même âge. Être jeune aujourd'hui, c'est connaître la précarité au quotidien et la peur de l'avenir. Les maux sociaux auxquels nous sommes confrontés ne sont certes pas différents de ceux du reste de la société, mais nous les subissons

de plein fouet, selon un effet loupe qui concentre le chômage, la précarité sur les jeunes. Si nous y sommes exposés au premier chef et plus intensément que le reste de la société, c'est avant tout parce que nous sommes les derniers arrivés sur le marché du travail, dans un contexte général de précarisation des conditions de travail et de vie, de baisse des salaires, de plans d'austérité menés sous couvert de crise économique. Les inégalités qui traversent la société nous atteignent davantage que d'autres : inégalité dans l'accès au logement, à la santé, emplois instables, CCD, intérim, contrats précaires et jetables... Pour autant, cette génération n'attend pas d'un gouvernement qu'il l'enferme dans une condition de jeunes, pour la bonne raison que la jeunesse n'est pas une condition, mais un temps de la vie particulièrement dur. Les jeunes n'espèrent pas des mesures catégorielles, un traitement particulier sous la forme d'un nouveau CPE, mais des mesures sociales générales visant à réduire les inégalités et qui leur bénéficieront, de fait, en priorité. C'est cette réalité qui a éclaté au visage de la France lors des émeutes de novembre 2005 et au printemps 2006, à travers le

mouvement contre le CPE : cette colère générale des jeunes de notre pays, qui menace chaque jour d'exploser à nouveau dans nos quartiers populaires, dans nos campagnes et sur nos campus. Multiple et diverse, la jeunesse est aujourd'hui unie dans sa peur et sa défiance envers l'avenir.

De nombreuses études ont bien sûr été réalisées sur la jeunesse tout au long des années 1990 et 2000 ; mais l'essai de Thomas Chevandier a l'intérêt de véritablement mettre en avant le fait que l'accélération des mutations et des difficultés rencontrées par les jeunes ces dernières années sont la conséquence directe des politiques menées par la droite au pouvoir depuis dix ans. Cette droite a fait le choix d'avoir peur de sa jeunesse plutôt que de lui faire confiance et n'a jamais su s'adresser à la France que par des mesures catégorielles qui ont enfermé une génération dans un état social de plus en plus alarmant.

Trois grands enjeux se posent aujourd'hui pour qui fait le choix de mener une politique véritablement ambitieuse

pour les jeunes de France. Le premier réside dans l'autonomie et la place de la jeunesse dans notre société. Aujourd'hui, les jeunes accèdent de plus en plus tard à l'autonomie, et dans des conditions de plus en plus difficiles. Ma génération connaît le déclassement plus qu'aucune autre. Ce déclassement est économique, car elle est confrontée à une précarité extrêmement violente, dans l'emploi, le logement, mais aussi dans l'accès à la santé, à l'éducation ou encore à la culture. Il est aussi politique, la jeunesse ne constituant plus aujourd'hui le levier de transformation sociale qu'elle représentait jusque dans les années 1980. En témoigne l'élection de Nicolas Sarkozy, premier président de la République élu sans être majoritaire chez les moins de 25 ans. L'enjeu de l'autonomie et de la place faite aux jeunes est important parce que les difficultés actuelles privent cette génération de sa capacité à maîtriser son avenir.

La lutte contre les discriminations représente le deuxième enjeu. Les discriminations liées à l'identité de genre, à l'identité sexuelle, constituent autant de barrières à

l'insertion sociale et professionnelle. Rendant le quotidien de millions de jeunes Français extrêmement pénible, elles n'ont pas leur place dans notre République. La France doit être le pays de l'égalité et, pour y parvenir, mettre en place tous les mécanismes nécessaires.

La transition énergétique constitue le troisième enjeu. Aujourd'hui, dans ce domaine, notre génération doit assumer les choix politiques des générations précédentes. Hyperconsommation, logements mal isolés, absence de politique industrielle, les jeunes sont les premiers touchés par la précarité énergétique et par les problèmes de santé environnementale aggravés par des choix politiques passés. Plus précaires, il leur est difficile de faire un choix avisé entre une agriculture saine et de proximité et la grande distribution, entre un produit fabriqué en Europe et ayant occasionné peu d'émissions de gaz carbonique et un produit fabriqué en Chine qui aura parcouru la moitié du monde, entre un appartement au loyer encore abordable, et un logement rénové peu énergivore. Or, c'est entre leurs mains, plus que de toute autre génération, que reposeront

les choix environnementaux qui décideront de l'avenir de notre planète.

En plaçant les jeunes au cœur de sa campagne, François Hollande a choisi de faire confiance à l'avenir, pour redresser la France et bâtir son futur. Il a choisi de faire confiance à une génération qui a plus que jamais besoin d'espoir et qui, après avoir trop longtemps vu son destin lui échapper, peut aujourd'hui se projeter vers un avenir serein. Faire le choix de François Hollande en mai 2012, c'est opter pour une France plus juste, plus égale et plus saine en 2017, une France qui offrira à ma génération une vie meilleure.

INTRODUCTION

« J'ai mis, vous le savez, la jeunesse au premier rang de mes engagements dans cette campagne présidentielle, non pas pour écarter les autres générations, mais parce que la jeunesse, c'est l'atout de la France. Nous sommes le pays en Europe qui est le plus jeune, qui a la vitalité démographique la plus importante. Notre jeunesse n'est donc pas une charge, n'est donc pas un danger ou un risque. Notre jeunesse c'est une chance, c'est un levier, c'est une opportunité. »

Dans son discours sur l'éducation du 9 février 2012 à Orléans, François Hollande se projetait dans la France de demain, énumérait les opportunités qui s'offrent à la

Thomas Chevandier est secrétaire national du Mouvement des jeunes socialistes, en charge de la riposte contre la droite.

jeunesse et mettait en valeur le rôle majeur qu'elle jouera dans le redressement de notre pays. Comment le plus bel atout de ce dernier, notamment via son exceptionnelle vitalité démographique, est-il devenu un champ de ruines ? Précisons-le d'emblée : l'objet de cet ouvrage n'est pas de dérouler un programme, mais de dégager les raisons d'un tel naufrage, d'un tel gâchis. C'est un diagnostic qui est, selon nous, une étape nécessaire pour préparer l'avenir.

Soulignant la difficulté à cerner cette notion, Pierre Bourdieu déclarait : « La jeunesse n'est qu'un mot. » Si la définition de ce concept demeure une source de débats en 2012, il est malheureusement bien plus que cela : c'est une période où viennent se cumuler les plus grandes difficultés, se creuser les inégalités ; un moment au cours duquel le destin social de l'individu se fige souvent. Parfois perçue comme l'âge de tous les possibles, de l'insouciance, la jeunesse apparaît aujourd'hui comme un temps où les distinctions sociales s'ancrent de plus en plus dans la durée, où le déterminisme social marque implacablement tout individu, incapable de s'émanciper, enfermé dans sa condition.

Qu'entendre alors par « jeunesse » ? C'est avant tout un âge de la vie qui marque l'aboutissement de la socialisation – l'adolescent a alors acquis les codes sociaux qui lui permettent de faire corps avec le monde environnant – et qui s'achève de façon variable lorsque l'individu a trouvé sa pleine autonomie, lorsqu'il acquiert une situation professionnelle stable et qu'il peut subvenir lui-même à ses besoins.

En ce sens, la jeunesse est aujourd'hui un temps de la vie qui s'étend. En effet, la durée des études ne cesse de s'allonger, alors même que les diplômés ne garantissent plus promotion sociale ni insertion professionnelle. Certains cherchent à les accumuler, d'autres n'acceptent pas l'échec ou sont mal orientés, et repoussent ainsi artificiellement l'âge de l'insertion professionnelle. De plus, une fois achevées, les études ne conduisent pas immédiatement à l'obtention d'un emploi stable : les périodes de chômage, de précarité, d'intérim, de temps partiel s'allongent elles aussi, si bien qu'il est généralement admis que l'accès à un emploi stable s'opère plutôt vers 27 ans.

Désormais, la période d'entrée dans la vie active apparaît de plus en plus comme un temps où se figent d'une part les inégalités, et d'autre part les trajectoires. Dès lors, les carrières futures dépendent en grande partie de la conjoncture économique lors de cette transition de chaque individu vers la vie active. C'est pourquoi, en cas de crise économique ou de chômage de masse, les politiques publiques de soutien à l'insertion sur le marché du travail jouent un rôle fondamental. C'est durant ces périodes que la responsabilité des gouvernements est la plus grande.

Au-delà des chiffres, qui seront détaillés et analysés plus loin, les études sociologiques sur l'état social de la jeunesse, sur lesquelles s'appuie en partie cet essai, traduisent une prise de conscience : celle d'une situation sociale de plus en plus dure et d'une défaillance des politiques publiques. La question centrale est donc la suivante : à qui la faute ? Si le chômage est devenu aujourd'hui un passage obligé entre la fin des études et le premier emploi, si la jeunesse ancre les inégalités sociales plus

qu'elle ne permet la mobilité, qui en porte la responsabilité ?

Cet essai s'attachera dans une première partie à dresser un état des lieux de la situation sociale des jeunes. Une comparaison entre statistiques françaises et européennes permettra une mise en perspective. Nous nous focaliserons sur la question spécifique des quartiers populaires et des ghettos urbains et rurbains, puis nous étudierons les grandes inégalités qui frappent les jeunes d'aujourd'hui, dans l'accès à la formation, à la santé, au logement et aux transports. Nous reviendrons sur le phénomène du déclassement et ses conséquences : mobilité sociale descendante, remise en cause de la méritocratie, redéfinition des clivages politiques. Ce constat, qui se veut lucide et objectif, met en lumière l'existence d'une génération qui reproduit, en les grossissant, toutes les inégalités qui traversent notre société.

Il conviendra alors de déterminer la responsabilité que les gouvernements qui se sont succédés depuis dix ans

portent de cet échec. Ce sera l'objet d'une deuxième partie. Pour cela, nous étudierons le modèle français d'accès à l'autonomie et ses particularités : dépendance à la solidarité familiale et reproduction sociale. Puis nous nous attarderons sur trois réformes majeures : le Contrat première embauche (CPE), le Revenu de solidarité active (RSA) et la dernière réforme des retraites. Nous verrons qu'à chaque fois la jeunesse apparaît comme une catégorie discriminée : dans le contrat de travail, au plan de la protection sociale, en raison de la fragilisation du système de retraites par répartition. Enfin, nous étudierons les engagements du candidat de l'UMP en 2007, Nicolas Sarkozy, et les premières pistes de son programme, afin de souligner l'enjeu que représente pour les jeunes l'élection à venir.

L'ÉTAT DE LA JEUNESSE

La jeunesse a-t-elle vocation à constituer une question en soi ? Nécessite-t-elle des politiques publiques différentes ? Ce sont là des interrogations tout à fait légitimes. Si l'on part du principe que tous les âges de la vie sont traversés par les mêmes inégalités, par les mêmes injustices, pourquoi privilégier une génération plutôt qu'une autre ? Pourquoi un candidat qui se présente comme celui du changement et du redressement en fait-il la priorité de sa campagne présidentielle ?

Il suffit de prendre la peine de s'attarder sur la question pour dégager le constat suivant, évident, limpide : la jeunesse est l'âge au cours duquel se creusent et se figent les inégalités, les injustices, qui seront traînées comme un fardeau par le plus grand nombre le reste de leur existence. Cette première partie tente donc de décrire et d'objectiver le mal-être d'une génération : ses possibilités d'avenir étriquées, ses conditions de vie qui se détériorent et la crainte,

individuelle et collective, d'occuper une position sociale inférieure à celle de ses parents. Voilà certes des perspectives peu réjouissantes, mais ce constat s'avère nécessaire si l'on veut dépasser cette situation.

La jeunesse, une urgence et un enjeu pour 2012

S'il est élu, François Hollande fera de la jeunesse la grande cause de son quinquennat. Certains ont vu là une facilité rhétorique, une forme de populisme, voire de clientélisme générationnel. Ceux-là n'ont pas conscience du cumul des handicaps que doivent affronter tous les jeunes en termes de niveau de vie, de taux de chômage. Si l'on ajoute à ce constat général une étude plus particulière de certaines catégories de jeunes, plus fragiles et davantage touchées par la crise (les jeunes des quartiers isolés, les jeunes ruraux, les femmes davantage exposées), on comprend aisément que donner la priorité à la jeunesse est d'abord une urgence sociale, un pari pour l'avenir.

Des statistiques infernales

- Précarité et pauvreté

La première difficulté à laquelle sont confrontés les jeunes concerne le niveau de vie. La faiblesse des aides directes accordées aux jeunes de moins de 25 ans se conjugue à une précarisation de leurs conditions de travail : 25 % des actifs de 15-29 ans sont en CDD ou en contrat aidé, contre 11 % de l'ensemble de la population active ; 7 % sont intérimaires, soit plus du double de la population active. Au total, le CDI, contrat de droit commun qui offre une sécurité de l'emploi minimale et des garanties en termes de droit du travail, bénéficie à moins de 50 % des jeunes actifs. Cette précarisation a ainsi deux conséquences. La première est une paupérisation croissante des jeunes en état d'insécurité sociale. La seconde est un recours nécessaire à la solidarité familiale qui vient ancrer de nouvelles inégalités, liées aux différences de revenus des parents. De même, la précarité des conditions de travail prive les jeunes d'allocations chômage, justement parce qu'ils ne remplissent pas les conditions

pour en bénéficier. C'est donc là une logique infernale : la précarité entraîne un reflux des aides publiques qui fait dépendre les jeunes de la solidarité familiale, laquelle reproduit les inégalités.

Ainsi, en 2004, 15,3 % des jeunes hommes et 17,8 % des jeunes femmes vivaient sous le seuil de pauvreté (établi à 60 % du revenu médian de l'ensemble de la population), contre 13 % de la population globale. Sur les cinq millions de jeunes de 18 à 29 ans vivant hors du domicile familial en 2005, la pauvreté est autrement plus importante que pour le reste de la population : selon l'Observatoire des inégalités, 50 % des pauvres sont des jeunes de moins de 29 ans¹. Cela se traduit par des restrictions de consommation, des retards de paiement, des difficultés de logement, mais surtout par un renoncement aux soins, notamment dentaires et optiques².

- Chômage

Outre un niveau de vie d'une faiblesse préoccupante, les jeunes actifs français sont bien plus touchés par le chômage que leurs aînés, mais aussi que les autres jeunes européens. Ici, le bilan de la droite doit être souligné : début 2011, le taux de chômage des 15-24 ans s'élevait à 23 %³, contre près de 10 % pour l'ensemble de la population active. Les jeunes semblent également les plus touchés par la crise puisque leur taux de chômage a crû de 3,5 points en seulement 18 mois. Il convient ici de préciser que le taux de chômage des jeunes était passé de 25,4 % en 1998 à 20,2 % en 2002⁴.

Notons également, même si ce phénomène reste difficile à quantifier, que nombre de jeunes sont victimes d'une forme d'exploitation, avec l'utilisation souvent abusive des stages. Censés constituer une période de formation et d'acquisition de compétences, justifiant plus ou moins la

1. www.inegalites.fr/spip.php?article373

2. *Vingt-cinq ans de politiques d'insertion des jeunes : quel bilan ?*, Avis du Conseil économique, social et environnemental, octobre 2008.

3. Précisons toutefois que cette statistique s'applique aux jeunes en activité. Elle ne concerne donc pas les étudiants.

4. Anne-Thérèse Aerts, Jean-François Bigot, *Enquête sur l'emploi de mars 2002*, Insee, juillet 2002.

faiblesse de leur rémunération, les stages s'apparentent de plus en plus à du travail dissimulé. La crise n'aidant pas, les employeurs continuent d'y avoir recours et les jeunes, face à leurs difficultés d'insertion sur le marché du travail, n'ont souvent d'autre choix que de les accumuler. La loi de juillet 2011⁵ qui encadre les stages a eu quelques effets positifs, mais elle n'interdit toujours pas ceux de plus de six mois, maintient le flou sur les stages hors cursus et n'a pas permis d'augmenter les indemnités.

Avec un taux de chômage des 15-24 ans en 2010 de 22,4 %, la France se situe bien au-dessus de l'Allemagne (9,9 %), des Pays-Bas (8,7 %) ou même du Royaume-Uni (19,6 %). Elle dépasse la moyenne de l'Europe des Quinze (20,1 %) et même de l'Europe des Vingt-sept (20,9 %), et se retrouve au même niveau que le Portugal. Seules l'Espagne (41,7 %) et la Grèce (33,0 %) sont confrontées à une situation bien plus grave⁶.

5. Loi 2011/893 du 28 juillet 2011 relative à l'alternance et à la sécurisation des parcours professionnels, dite loi Cherpion.

6. Eurostat, *Enquête sur les forces de travail*, 2010.

Des variations très importantes ont été notées dans ces pays depuis trois ans, les jeunes étant davantage victimes des crises que les adultes : entrant sur le marché du travail, ils sont surreprésentés parmi les candidats à l'embauche. Bénéficiant de contrats précaires et donc moins protecteurs, ils sont la première variable d'ajustement en cas de difficulté structurelle ou conjoncturelle. Notons également – nous développerons cet aspect plus loin – que les jeunes sont exclus des dispositifs de protection sociale tels que le RSA.

Ainsi, prise comme un tout homogène, la jeunesse française cumule les difficultés sociales en termes de pauvreté, de précarité et de chômage. Mais le constat est encore plus vertigineux lorsqu'on s'attarde sur les situations particulières de certaines catégories de jeunes.

Une forte concentration de jeunes dans les territoires relégués

Loin de constituer une catégorie homogène, la jeunesse est traversée des mêmes lignes de fracture que l'ensemble

de la société française. Mais les inégalités les touchent bien plus cruellement, notamment dans les zones de relégation sociale. En plus de tous les handicaps qu'ils concentrent, ces territoires confrontent les jeunes à la problématique de la mobilité : l'absence de gisements d'emplois les contraint à s'éloigner de leur domicile, et ils font face à des réseaux de transport moins denses qu'ailleurs. Les jeunes ruraux, les jeunes des quartiers urbains sensibles, les jeunes d'outre-mer sont ainsi davantage exposés à la crise.

- Jeunes ruraux

Du fait des contraintes propres à leurs territoires, les jeunes ruraux font face à des difficultés bien plus nombreuses. Jadis portées par une industrie florissante et par une agriculture avide de main-d'œuvre, les campagnes, à l'heure de l'automatisation de l'agriculture et de la désindustrialisation, n'offrent plus que de rares débouchés. De ce fait, ces territoires qui conservaient une certaine mixité sociale ont été désertés par tous ceux qui jouissaient des ressources économiques, sociales et culturelles suffisantes.

Ce sont désormais des terres de désolation qui, de plus, ont été abandonnées par la collectivité : la tendance à la rentabilisation a conduit les services publics à quitter ces campagnes, où le nombre d'usagers n'a jamais suffi à couvrir les frais de fonctionnement et d'investissement. Ainsi, les services postaux, les transports publics, les hôpitaux, les tribunaux ont progressivement abandonné les zones rurales. Aujourd'hui, c'est une autre fracture, numérique, qui vient contribuer à la relégation de ces territoires.

Les jeunes subissent cette situation plus que toute autre classe d'âge. L'absence d'infrastructures nuit à l'attractivité économique des territoires et empêche la possibilité de débouchés dans le secteur privé. Les services publics, collectivités, régies et entreprises publiques, désertant les campagnes, cessent d'y constituer un gisement d'emploi. Ceux qui le peuvent s'en vont, laissant seuls les plus démunis.

Si le monde rural offrait auparavant une protection, notamment dans les milieux ouvriers, par la solidarité

familiale qui y était très prégnante, ces circuits d'entraide sont aujourd'hui en train de s'épuiser. Comme l'explique Nicolas Renahy⁷, « isolés et moins protégés, les jeunes ruraux enquêtés ne le sont pas seulement parce que les institutions économiques et scolaires ont changé. L'institution familiale s'est, elle aussi, transformée. Depuis trente ans, le chômage puis l'absence de retour d'un cycle pérenne de croissance économique ont progressivement rongé les ressources traditionnelles dont pouvaient disposer les familles de milieux populaires en matière d'accès des enfants à une mobilité sociale et géographique. »

- Jeunes en zones urbaines sensibles

Si la désertification dans le monde rural semble un handicap majeur, certains quartiers de banlieues extrêmement denses constituent eux aussi des terres de relégation. La question de la banlieue est un thème récurrent des politiques publiques, ou du moins du débat

public : beaucoup d'initiatives ont été lancées pour endiguer les conséquences et les ravages de la politique des grands ensembles des années 1950-1960. Paradoxalement, ces quartiers, au cœur ou en périphérie immédiate des grandes villes, sont particulièrement isolés. Ils concentrent eux aussi une foule de handicaps : absence de services publics, ségrégation sociale, chômage, discriminations, insécurité, économie parallèle. Plus qu'ailleurs, l'accès à la formation initiale puis à l'emploi est une gageure.

Pour avoir des données objectives sur ces quartiers, il convient de se fier aux enquêtes menées par l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus), les zones urbaines sensibles (ZUS) étant la seule délimitation administrative dont nous disposons. Celles-ci regroupent près de cinq millions d'habitants, soit 8 % de la population française. Les chiffres fournis par l'avis de 2008 du Conseil économique et social, *L'Emploi des jeunes des quartiers populaires*, sont éloquentes. Les familles de trois enfants et plus y sont trois fois plus nombreuses (13 % contre 5 % ailleurs), et les familles monoparentales représentent le

7. Nicolas Renahy, *Les Gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*, Paris, La Découverte, 2005.

double de la part totale des ménages (15 % contre 8 %). En 2004, les ouvriers et employés y étaient bien plus nombreux qu'ailleurs (respectivement 33 % contre 25 % pour la moyenne nationale, et 36 % contre 29 %). Le taux de chômage était deux fois plus élevé en 2006 (19,5 % contre 10 %). Quant au chômage des jeunes, il atteint presque le niveau vertigineux de 40 %. Notons enfin qu'en raison d'un taux d'emploi plus faible chez les femmes, le taux d'activité dans ces quartiers est de dix points inférieur à la moyenne nationale, ce qui vient encore assombrir notre tableau.

Les multiples politiques publiques lancées dans ces quartiers n'ont pas changé leur sort : ni la politique de la ville, ni les dispositifs cherchant à endiguer le chômage des jeunes. Le récent Plan banlieue, sorte de grand-messe médiatique sans aucune suite, n'a pas remédié au désarroi de ces quartiers, ne faisant qu'ajouter un sentiment de frustration et d'instrumentalisation.

Aujourd'hui, ces quartiers font face à une multitude de handicaps structurels : faiblesse de la formation initiale comme conséquence de l'insuffisance de moyens et d'une ségrégation scolaire accentuée par la fin de la carte scolaire ; difficulté à monter un réseau économique, en raison notamment de la vigueur de l'économie parallèle et des craintes qu'elle peut susciter en termes d'insécurité, d'absence d'infrastructures (transports, commissariats, hôpitaux, voirie) et à cause de l'isolement total de ces quartiers ; persistance des discriminations, notamment à l'adresse, qui restreignent encore davantage les perspectives professionnelles pour les jeunes de ces quartiers. Le passif est lourd et les échecs des politiques publiques, souvent trop sectorielles et pas assez transversales, n'incitent pas à l'optimisme.

Ces dix dernières années, ces quartiers ont été mis au ban de la République, aggravant ainsi leur situation : disparition des postes de police, réduction des dépenses d'éducation, coupes en règle dans les subventions destinées aux associations d'éducation populaire. L'expérience du

grand projet de renouvellement urbain (GPRU), mené par les collectivités sans soutien de l'Etat, s'annonce toutefois peut-être plus concluante, notamment parce qu'elle intègre une transversalité qui a souvent manqué.

- Jeunes en outre-mer

Enfin, la situation en outre-mer ne peut être passée sous silence. La population y est plus jeune que partout ailleurs, les problèmes sociaux y sont plus aigus que dans l'Hexagone, et, par définition, il s'agit de territoires isolés.

L'état social de la jeunesse est une urgence que la droite n'a jamais mesurée, et qu'elle cherche encore à minorer, ne consacrant d'ailleurs que six malheureuses lignes de son projet présidentiel aux outre-mer. Or, le chômage touche particulièrement les jeunes dans les DOM, soit près de la moitié des jeunes actifs (15-24 ans), contre 20 % au niveau national. Selon les statistiques d'Eurostat (2009), le taux de chômage dans cette tranche d'âge est de 55,7 % en Guadeloupe, de 50 % à la Réunion et de 47,8 % en Martinique.

Confrontés à une plus forte insécurité sociale dans leur vie quotidienne, avec un renforcement de la précarité, une insertion professionnelle toujours plus longue et plus instable, l'absence de dispositifs d'aide à l'autonomie, les jeunes d'outre-mer doivent faire face à des conditions de vie de plus en plus ardues.

Le reflux de toutes les aides structurelles attribuées à ces territoires – recul des aides à l'investissement, des allègements de cotisations sociales, des crédits destinés aux emplois aidés (qui ont été divisés par dix), des moyens alloués au logement social – a contribué à l'aggravation de la situation. Alors que la collectivité doit aider les territoires en difficulté, l'Etat les a abandonnés, contribuant à une aggravation des conditions de vie, objectivée par ce chiffre inquiétant : le chômage des jeunes y a crû de 49 % depuis 2007.

2002-2012 : *une détérioration des conditions de vie*

Il est désormais évident que ce sont les jeunes qui constituent la part de pauvres la plus importante en France, plus encore que les retraités, qu'ils ont détrônés voici presque vingt-cinq ans. Nous voyons trois raisons majeures à cela : d'abord la dégradation de l'emploi des jeunes et de leurs conditions d'insertion, ensuite l'explosion des prix de l'immobilier, enfin un accès difficile à la santé, lequel constitue à la fois une cause de la fragilité des jeunes et la conséquence d'une plus grande précarité. Sur ces trois domaines précisément, les politiques publiques des dix dernières années peuvent être considérées comme partiellement responsables de l'approfondissement des difficultés.

L'emploi

L'emploi n'est bien entendu pas un problème propre aux jeunes. Mais les chiffres que nous avons évoqués montrent

qu'ils y sont confrontés de manière plus aiguë, la position particulière qu'ils occupent à l'égard du marché du travail les rendant plus vulnérables. Ils doivent en effet faire face à la situation suivante : nouveaux venus sur le marché du travail, ils sont soumis à ses fluctuations de manière bien plus intense que toute autre classe d'âge ; affrontant un chômage structurellement plus élevé, ils connaissent une concurrence accrue.

L'insertion des jeunes sur le marché du travail, nous l'avons dit, s'avère de plus en plus chaotique et répond à des logiques différentes de celles du reste de la population. Ainsi, ils ont bénéficié d'une attention particulière des pouvoirs publics, laissant d'ailleurs transparaître la subsistance d'un fort clivage gauche/droite sur ce sujet. Les deux dernières majorités, traduisant bien une vision contraignante du droit du travail qui prévaut à droite et au centre, ont privilégié la flexibilisation du contrat de travail des entrants sur le marché de l'emploi. Avec le contrat première embauche (CPE), sur lequel nous reviendrons, la droite n'en était pas à son coup d'essai. Edouard

Balladur avait déjà proposé le contrat d'insertion professionnelle (CIP) en 1993, avant de le retirer à la suite d'une vaste mobilisation. Il s'agissait d'un contrat de six mois à un an, renouvelable, rémunéré à hauteur de 80 % du SMIC à temps plein : aussi peut-on considérer que le gouvernement de l'époque voyait le salaire minimum comme une barrière à l'embauche, et qu'il faisait du CDD la norme pour entrer sur le marché du travail.

A l'inverse, le gouvernement de Lionel Jospin, pour favoriser l'emploi des jeunes, avait opté pour le contrat aidé. Et là, contrairement à la caricature dressée par ses opposants, ce fut une réussite. Dans un rapport publié en 2006, sous l'autorité de Jean-Louis Borloo alors ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, la Dares (Direction de l'animation, de la recherche et des études scientifiques du ministère du Travail) a établi un bilan des emplois jeunes créés en 1999 (collectivités territoriales, établissements publics et associations) : dix-huit mois plus tard, 86 % d'entre eux avaient un travail rémunéré, dont 85 % en CDI. Seuls 9,9 % étaient au

chômage. L'expérience des emplois jeunes, si elle venait à être réitérée, devrait toutefois prendre acte des quelques écueils relevés et bénéficier davantage aux moins diplômés, tout en offrant une meilleure formation.

Le logement

Le lieu de vie des jeunes conditionne en grande partie leur réussite scolaire puis leur intégration sociale et professionnelle. Il est tout du moins un facteur d'inégalité qui vient souvent se superposer à d'autres (origine sociale, capital culturel familial) et dont découle, pour ceux qui habitent dans le mauvais quartier, une suite de handicaps. Habiter les zones de relégation sociale, qu'elles soient urbaines, urbaines ou rurales, signifie fréquenter les écoles qui concentrent de nombreux problèmes, ne pas bénéficier des infrastructures de loisirs et de culture, avoir une mobilité limitée.

Le logement est bien entendu le facteur déterminant qui contraint les ménages à choisir tel ou tel quartier. C'est

lorsque le jeune aspire à l'autonomie que ce paramètre devient une nouvelle source d'inégalités. Le coût de l'immobilier dans les centres-villes atteint des niveaux absolument faramineux, et laisse les alternatives suivantes aux jeunes, étudiants notamment, qui souhaitent s'installer : ils s'installent en périphérie, loin des lieux d'études ; ils se salarient, souvent à temps plein ; ils ont recours à la solidarité familiale. Quand les parents ne peuvent pas aider, restent les deux premières options. Le coût du logement entraîne souvent une reprise du salariat pendant les études et peut parfois conduire à leur abandon.

Les gouvernements qui se sont succédé ces dernières années n'ont pas suffisamment cherché à endiguer l'explosion du marché locatif, notamment dans les centres-villes. Aucune mesure d'encadrement du marché n'a été envisagée. Le déficit de logement étudiant est toujours aussi important. Les lois sur le logement et l'habitat social n'ont pas résorbé cette pénurie et ont étouffé les perspectives de mixité sociale en abaissant les plafonds de revenus ouvrant droit à ce type d'habitation.

L'idée d'un « déclassé par le logement » tend donc à se répandre, avec pour premières victimes les jeunes et les retraités. La précarité à laquelle les jeunes en voie d'insertion font face conduit les bailleurs à les éconduire. Le prix des toutes petites surfaces explose car le marché de l'immobilier ne s'est pas adapté à la multiplication des petits ménages et, leurs locataires changeant fréquemment, les propriétaires peuvent plus facilement augmenter le loyer entre deux baux. Par conséquent, les jeunes de 18 à 29 ans forment un tiers des SDF, la seule possibilité d'éviter la rue étant souvent un retour au domicile familial.

Pourtant, sans même attendre un changement de majorité et de gouvernement, des solutions existent, mais qui ne sont pas utilisées par les responsables politiques. La loi de réquisition des logements vides n'est par exemple pas appliquée. Le système de caution demeure une barrière financière supplémentaire et un obstacle à l'autonomie pour les jeunes, contraints de solliciter leurs parents. Quant au logement étudiant, il demeure trop rare, notamment dans les grands pôles universitaires.

La santé

La santé demeure un enjeu central pour les jeunes. D'une part, du fait de leur précarité, ils y ont un accès très restreint. D'autre part, c'est durant les premières années de la vie d'adulte que l'individu acquiert des habitudes qui vont ensuite façonner son accès aux soins durant toute son existence.

Plus vulnérables, comme tous ceux dont les revenus ont été considérablement grevés ces dix dernières années, ils sont davantage touchés par les politiques de réduction du déficit de la Sécurité sociale. Le parcours de soins, les franchises médicales, les multiples vagues de déremboursement des médicaments, l'explosion des dépassements d'honoraires constituent aujourd'hui autant d'entraves à l'accès aux soins des jeunes précaires. La hausse de tarif des mutuelles (19 % des jeunes n'en ont pas contre 6 % de la population globale) n'améliore pas la situation.

Quant à la logique de performance qui s'est diffusée dans l'hôpital public et aux conséquences de la loi « Hôpital,

patients, santé et territoires » conduisant à des regroupements de services et à un éloignement des usagers des structures hospitalières en général et des services d'urgences ou de maternité en particulier, les jeunes comme les plus précaires en sont les premières victimes. De même que les exclus, ils n'ont accès ni à la prévention, ni aux mécanismes de détection précoce des maladies. Ils pénètrent donc dans le système de soins essentiellement dans les situations d'urgence.

Les discriminations

La prise en compte des discriminations est centrale pour comprendre certains malaises chez les jeunes. De plus, si nous convenons que le discours de la gauche doit d'abord porter sur la question sociale et la lutte contre les inégalités, il est aussi de sa responsabilité de combattre le traitement défavorable dont peuvent faire l'objet de façon arbitraire certaines catégories de la population, au regard de critères intrinsèques tels que le genre, la couleur de peau, l'origine sociale, l'orientation sexuelle.

La lutte contre les discriminations, par la mise en place d'outils juridiques rendant plus efficace la sanction de ces discriminations et la promotion de l'égalité par l'ouverture à tous de certains droits jusque-là encore limités, sont deux faces d'une même pièce. Nous étudierons brièvement trois discriminations que la gauche corrigera lorsqu'elle arrivera au pouvoir. Elles sont soit le fait d'une inégalité dans les textes, soit le fruit d'un manque d'efficacité des dispositifs qui visent à les combattre. Sur toutes ces questions, ce sont les jeunes qui sont en première ligne.

Attachons-nous tout d'abord à la question des droits des personnes « lesbiennes, gays, bisexuelles et transsexuelles » (LGBT). Au-delà même de la question de l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples homosexuels qui ont un projet parental viable, sur laquelle l'UMP a majoritairement opté pour une ligne extrêmement conservatrice, le gouvernement s'est obstiné à priver les couples LGBT d'un certain nombre de droits visant simplement à leur faciliter la vie au quotidien. Ainsi, au nom de quoi refuser

d'améliorer les droits offerts par le Pacs en instituant, par exemple, la pension de réversion ?

Sur les questions d'égalité femmes/hommes, les majorités sortantes n'ont pas pris de réelles dispositions. Les seules mesures adoptées ces dernières années sont purement cosmétiques, à l'instar, par exemple, de la promesse de la parité dans les conseils d'administration des entreprises publiques. Rien n'a été entrepris pour tendre vers l'égalité salariale et professionnelle. Les femmes restent deux fois plus concernées par le sous-emploi ou par le travail précaire, elles le sont trois fois plus par le travail à temps partiel et demeurent rémunérées en moyenne 27 % de moins que les hommes, à compétences et qualifications égales.

C'est là une inégalité supplémentaire, qui vient exposer davantage les jeunes femmes à la précarité. Au-delà des chiffres, leur quotidien devient parfois invivable, notamment dans certaines zones de relégation sociale. Jeunes, femmes, elles constituent des bataillons toujours croissants

chez les travailleurs précaires. Les figures des caissières qui cumulent les CDD, ou celles décrites dans le livre de Florence Aubenas⁸, ne sont pas des mythes, mais constituent une réalité sociale qui a tendance à se développer et qui frappe d'abord les jeunes femmes.

Les fermetures de centres IVG qui se multiplient depuis cinq ans rendent l'accès à l'avortement encore plus compliqué dans certains territoires. Le paiement à l'acte a, quant à lui, fait exploser le coût de l'intervention. L'accès à l'information, à la contraception puis à l'IVG est aujourd'hui bien moins aisé qu'il y a dix ans. Ce sont bien entendu les jeunes couples, les jeunes femmes, de milieux populaires, qui subissent en premier lieu ce retrait progressif de la collectivité.

Reste enfin une troisième source majeure de discriminations, qui concerne les contrôles de police. Ces dernières

années, certaines études⁹ ont donné une résonance particulière à ce qui n'était qu'un sentiment latent, perçu presque exclusivement par ceux qui en étaient les victimes. Les contrôles au faciès sont une réalité, et ces dernières années leur fréquence a explosé. Cette évolution inquiétante a des conséquences en termes de représentation de l'autorité républicaine et d'efficacité du travail des forces de l'ordre sur le terrain.

La politique de lutte contre la délinquance n'étant objective qu'à travers les statistiques fournies par le ministère de l'Intérieur, celui-ci a cherché à dissimuler l'augmentation des violences aux personnes depuis dix ans par une hausse du nombre d'infractions résolues ou de reconduites à la frontière. Le contrôle d'identité permet souvent de déceler de petits larcins ou de coincer des étrangers en situation irrégulière. Soumis à une pression

8. Florence Aubenas, *Le Quai de Ouistreham*, Paris, L'Olivier, 2010.

9. Voir *Police et Minorités visibles : les contrôles d'identité à Paris*, Open Society Institute, New York, 2009 ; ou encore *La Base de l'humiliation, les Contrôles d'identité abusifs en France*, rapport de Human Rights Watch, Paris, 2012.

de leur hiérarchie, les policiers auraient un recours exponentiel à ces contrôles et cibleraient souvent les mêmes jeunes. Il arrive ainsi à certains d'être contrôlés par des policiers qu'ils connaissent, qu'ils croisent tous les jours et qui les appellent par leur nom, un comble s'agissant d'un contrôle d'identité !

Cette pratique souvent abusive affecte la représentation des forces républicaines dans les quartiers concernés et contribue à en dégrader l'image. En outre, l'énergie déployée et la perte de temps induite détournent les policiers de leur mission et sont donc contre-productives.

En réponse à ce constat, certaines propositions ont été formulées pour renforcer l'efficacité des contrôles de police en remédiant à leur dispersion, tout en évitant le développement d'un sentiment de persécution chez certains jeunes. Ainsi, dans un rapport intitulé *Contrôle au faciès, y mettre fin*, le Mouvement des jeunes socialistes a préconisé la mise en place d'une attestation de contrôle d'identité, solution permettant de limiter les contrôles au

faciès tout en laissant aux policiers des outils de maintien de l'ordre public¹⁰.

Les discriminations concernent tous les âges, toutes les générations. Mais, pour les quelques cas que nous avons cités ici, ce sont les jeunes qui se retrouvent en première ligne, ces discriminations jouant le rôle d'un miroir grossissant sur leurs difficultés.

Outre une absence de perspectives et des conditions de vie de moins en moins confortables, les jeunes se voient confrontés à un autre danger : celui du sentiment subjectif d'un échec vécu comme une profonde injustice.

La crainte du déclassement

Le déclassement est un sentiment qui ne peut se quantifier et s'analyser que rétrospectivement. Il est à la jonction

10. www.jeunes-socialistes.fr/2011/08/attestation-de-contrôle-d-identité-mettons-fin-au-contrôle-au-faciès.

du constat objectif d'une situation sociale dégradée et d'un sentiment subjectif de frustration. L'émergence du vote contestataire et antisystème chez les classes populaires peut en partie s'analyser à l'aune de ce problème.

Un sentiment subjectif de frustration...

En 2012, la situation sociale des jeunes, leur difficile insertion conjuguée à l'inflation des diplômés constituent un terreau particulièrement propice à la diffusion du sentiment de déclassement et exposent la société à ses conséquences : frustration, rejet des élites, recherche de bouc émissaire, etc.

De nombreux indicateurs nous conduisent à penser que les jeunes connaissent des conditions de vie plus pénibles que la génération de leurs aînés. Les statistiques (taux de chômage, part d'emplois précaires), l'étude des grands besoins auxquels ils sont confrontés (emploi, logement, santé) et les défaillances du système de protection sociale soulignent cette réalité. Pourtant, les jeunes Français

sont plus diplômés que la génération qui les a précédés et ont ainsi capitalisé le maximum de chances pour réussir leur insertion dans la vie active.

Il convient, à ce stade, d'étudier les conséquences – sociales, mais aussi politiques – d'un tel constat. Camille Peugny a largement contribué à souligner l'importance d'un phénomène qui, pourtant, ne va pas de soi : le déclassement, c'est-à-dire l'incapacité à maintenir la position sociale de ses parents. « Dans une société qui se vit comme méritocratique et qui célèbre à l'envi le rôle de l'école dans le processus de mobilité sociale, la mobilité descendante a longtemps été étudiée sous le seul prisme de l'échec personnel. (...) Dans une société où une part croissante d'individus ne parvient pas à maintenir la position de la génération précédente, les explications en termes d'accidents individuels ou de défaillances personnelles qui prévalaient lorsque les trajectoires descendantes étaient relativement rares ne suffisent plus¹¹. »

11. Camille Peugny, *Le Déclassement*, Paris, Grasset, 2009.

Le déclassement se traduit, au sein des classes populaires, par un retour à la position sociale des générations précédant celle du père. La période faste des Trente Glorieuses a permis à de nombreux ouvriers très peu diplômés d'accéder à des emplois d'encadrement. Or c'est une position sociale que leurs filles et fils, plus diplômés, ne peuvent maintenir. Certains trouvent un emploi d'exécution, d'autres alternent emplois précaires, intérim et périodes de chômage.

Les classes moyennes ne sont pas épargnées par ce phénomène. Après avoir longtemps incarné l'idéal d'une société de mobilité sociale ascendante et avoir été les premières à bénéficier des innovations et du consumérisme des Trente Glorieuses, elles sont aujourd'hui en déclin et ne semblent plus offrir un avenir stable à leurs enfants, là encore en dépit d'un sentiment assez généralisé de scolarité réussie. Ainsi, les jeunes sont plus diplômés que leurs parents mais souvent voués à occuper une position sociale inférieure, ce qui suscite un sentiment d'injustice de plus en plus aigu.

Ce constat est d'ailleurs aujourd'hui bien loin de s'effriter : alors que la course à l'accumulation des diplômes s'intensifie, le marché du travail est de moins en moins en mesure d'absorber ces jeunes diplômés. L'aggravation de la crise, conjuguée aux choix des gouvernements Fillon et à leur absence d'initiative visant à favoriser l'insertion des jeunes, ne fait que renforcer ce décalage entre demande d'emplois de la part des étudiants et offre du marché du travail.

Camille Peugny explique le développement du sentiment de frustration par trois facteurs : d'abord, une aspiration à la réussite qui ne se concrétise pas. Baignés dans l'espoir d'une promotion sociale, les déclassés ont « joué le jeu de la compétition scolaire¹² » et les années d'études supérieures étaient vécues comme une forme d'investissement dont on attend un retour. C'est là le deuxième facteur. Enfin, il leur faut attendre d'avoir atteint la quarantaine pour aboutir à une stabilité professionnelle. « Fortes aspirations

12. *Ibid.*

initiales à la réussite, participation honorable à la compétition scolaire et absence de mobilité ascendante future : ces trois éléments se conjuguent en théorie pour faire de la frustration le sentiment dominant de l'expérience des déclassés. »

... *Qui peut avoir de lourdes conséquences*

Un groupe social en état de relégation fait des choix politiques souvent analogues, quel que soit le moment historique concerné. Robert Castel¹³ analyse le vote poujadiste à l'aune d'un sentiment d'exclusion, de mise à l'écart des petits commerçants et des petits entrepreneurs au sein d'une société privilégiant le salariat et les administrations publiques. L'amertume consécutive à ce sentiment d'exclusion aurait nourri à l'époque un vote antisystème. Ce mécanisme pourrait aujourd'hui s'appliquer à la génération des déclassés, des victimes de la désindustrialisation, des territoires abandonnés.

« Au-delà des facteurs particuliers qui ont donné sa configuration spécifique au poujadisme, il comporte une dimension structurelle qui peut rendre compte de la réaction des groupes invalidés par le changement social. La modernisation a pris depuis une vingtaine d'années une dimension européenne et mondiale de plus en plus accusée. Les catégories sociales les plus affectées ne sont plus celles qui constituaient les assises d'une France traditionnelle déjà largement dissoute. Aujourd'hui, elles représentent une part importante des groupes qui ont ou auraient pu occuper une place centrale dans la société industrielle, soit de larges franges de la classe ouvrière intégrées durant les années de croissance, des catégories d'employés, surtout parmi les moins qualifiés, des jeunes d'origine populaire qui autrefois seraient passés sans problème de l'apprentissage ou de la fin de la scolarité à l'emploi stable. »¹⁴

13. Robert Castel, *L'Insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Le Seuil, 2003.

14. *Ibid.*

Ce sont ces catégories, mises au ban de la société, qui seraient tentées par le vote identitaire ou antisystème. La surreprésentation des ouvriers dans l'électorat du Front national serait la conséquence directe de ce mécanisme qui, il y a un demi-siècle, conduisait les petits commerçants à soutenir Pujade. Aujourd'hui, la droitisation des classes populaires et leur tendance à choisir un vote anti-système pourraient être, selon Camille Peugny, un effet du sentiment de frustration des déclassés, conjugué à la recomposition du discours des Le Pen : « Parce que leur trajectoire est descendante, ils la rationalisent en survalorisant le travail et en développant un discours particulièrement virulent à l'égard des "assistés", que sont à leurs yeux les individus exclus du travail (les chômeurs, les Rmistes). Or, le discours de Jean-Marie Le Pen est habile à concilier la volonté proclamée de défendre les petits et autres "sans-grade" et la critique violente de la culture de l'assistanat, des allocations et de toutes les autres prestations versées par l'Etat providence. » Notons qu'avec Marine Le Pen, ce discours se double désormais d'une rhétorique antimondialisation qui peut trouver un

écho chez toutes ces victimes de la mondialisation. La droitisation du candidat-sortant vise, à l'évidence, à cibler cet électorat.

S'il est trop tôt pour parler de déclassement concernant les jeunes qui aujourd'hui finissent leurs études ou tentent de s'insérer sur le marché de l'emploi, la configuration qui s'offre à eux n'a rien de réjouissant : elle semble former un boulevard pour le développement d'un sentiment de frustration propre à donner une traduction politique et électorale à une situation d'exclusion sociale. La massification de l'enseignement supérieur, l'insertion professionnelle toujours plus ardue des jeunes, diplômés ou non, la désindustrialisation toujours plus marquée, les territoires abandonnés, ces éléments favorisent ce sentiment diffus et constituent donc un terreau pour le Front national si la gauche ne parvient pas d'une part à s'adresser à ces populations, d'autre part à leur offrir des perspectives. C'est bien entendu un des enjeux de cette élection, mais également de l'évolution de la gauche si elle est élue, en fonction de l'orientation qu'elle choisira dans les

années à venir. Si elle reconduit les erreurs du passé et ne parle plus à ceux qu'elle est censée protéger, il y a ainsi fort à parier que ceux-ci continueront également à se détourner d'elle.

PROTECTION DES JEUNES ET ENCOURAGEMENT À L'AUTONOMIE : UN MODÈLE FRANÇAIS INSUFFISANT ET FRAGILISÉ DEPUIS DIX ANS

Nous avons vu que les jeunes sont surexposés à la conjoncture et que les premières années de la vie active déterminent souvent les trajectoires futures. Aujourd'hui bien mal lotis, confrontés à une crise qui obère leurs perspectives d'intégration professionnelle, ils ont besoin de politiques publiques qui sécurisent leur transition vers la vie active et la pleine autonomie, et de dispositifs ouvrant des perspectives de mobilité sociale. Or, depuis dix ans rien n'est fait pour protéger les jeunes et offrir ces perspectives : non seulement le modèle d'entrée dans la vie active n'est plus adapté, mais certaines lois ont eu des conséquences néfastes sur les conditions de vie et d'émancipation des jeunes.

Dans cette partie, nous allons voir en quoi le modèle français de transition vers l'autonomie est aujourd'hui

inapproprié. Puis nous soulignerons la responsabilité de la droite avant de constater, enfin, que ceux qui ont failli depuis dix ans continuent de porter une même vision et de prôner les mêmes solutions.

Dépendance familiale et reproduction sociale : l'inaction des politiques publiques françaises

Le tableau que nous venons de dresser, nous le devons en grande partie à l'absence de modèle de prise en charge de l'autonomie des jeunes en France.

Un modèle qui favorise la dépendance familiale

- Les modèles d'autonomie en Europe

Dans une étude intitulée « Autonomie retardée et négociée : l'émancipation résidentielle des jeunes Européens »¹⁵,

15. René Bendit, Kerstin Hein et Andy Biggart, « Autonomie retardée et négociée : l'émancipation résidentielle des jeunes Européens », *Politiques sociales et familiales*, CNAF, n° 97, septembre 2009.

René Bendit, Kerstin Hein et Andy Biggart ont comparé les systèmes de transition vers l'autonomie issus des différents modèles de protection sociale en Europe. Ils ont dégagé quatre modèles de transition.

Le premier est le modèle d'autonomie résidentielle avancée, que l'on retrouve dans les pays scandinaves. L'indépendance à l'égard de la famille est encouragée et permise par l'attribution universelle d'une allocation d'études. Cette politique résulte d'une conception des jeunes appréhendés comme des citoyens à part entière, dont la collectivité s'efforce de permettre l'épanouissement individuel. Ils quittent donc le foyer familial bien plus tôt que partout ailleurs.

Le deuxième modèle, dit d'autonomie résidentielle relative, privilégie les aides aux jeunes en cours d'insertion dans l'emploi. On le retrouve en Allemagne. Les aides se concentrent sur l'insertion dans la vie professionnelle, quitte à délaissier les jeunes dépourvus d'emploi. Ceux-ci sont donc contraints de se tourner vers la solidarité

familiale. Ce schéma est valable pour l'attribution des aides comme celles relatives au logement. Les Allemands ont tendance à laisser les jeunes quitter rapidement le foyer familial, mais ceux-ci peuvent y demeurer aussi longtemps qu'ils n'ont pas d'emploi.

Les pays dont le système social est plus libéral, comme le Royaume-Uni, ont un modèle dit de dépendance. L'aide se concentre avant tout sur des dispositifs privés, comme les prêts à taux zéro. Conséquence de l'allongement de la durée des études, il contraint aujourd'hui de plus en plus de jeunes à demeurer au domicile familial.

Reste le modèle de dépendance prolongée : dans les pays d'Europe du Sud ou d'Europe centrale, les aides à l'indépendance des jeunes sont quasiment inexistantes. Le marché de l'emploi y demeurant très fermé et de nombreux jeunes connaissant le chômage, c'est dans ces pays que les jeunes restent chez leurs parents le plus longtemps.

- Les ambivalences du modèle français

Qu'en est-il de la France, qui n'entre pas dans cette typologie ? Quel que soit son système, le climat actuel tend en tout cas à démontrer sa relative faillite : le sentiment de déclassement est plus prégnant que jamais, nous y reviendrons, et la reproduction sociale demeure la règle. Notre modèle peut être qualifié d'hybride : il a la particularité de privilégier la solidarité familiale tout en favorisant l'aide au logement. Aucune politique de financement universel des étudiants n'existe, ni par une allocation d'études, ni par un financement généralisé des prêts à taux zéro ; les études supérieures y sont très longues ; vie professionnelle et études sont particulièrement cloisonnées (le système de l'alternance, exemple parfait d'une tentative de décloisonnement, est trop peu développé). Ces trois facteurs induisent automatiquement une très forte dépendance financière de l'étudiant à sa famille.

Mais, plus généralement, c'est toute l'architecture des aides sociales françaises qui tend à favoriser cette dépendance :

les allocations familiales sont versées jusqu'à 20 ans ; le système de la demi-part fiscale encourage les étudiants à demeurer attachés au foyer fiscal des parents ; les bourses d'études dépendent des revenus des parents. Enfin, le seuil d'accès au RSA est fixé à 25 ans (le « RSA jeunes » étant une mascarade), ce qui revient à institutionnaliser le recours à la solidarité familiale. La sociologue Cécile Van de Velde¹⁶ explique que « l'analyse des argumentaires parlementaires au moment de la création du RMI montre que l'exclusion des 18-25 ans de l'accès au revenu minimum répondait notamment à la crainte d'une incitation à la décohabitation précoce, la solidarité familiale étant pensée comme une protection contre le risque d'isolement ».

Il est alors paradoxal de constater que la France dispose de dispositifs d'aide au logement d'assez grande ampleur, favorisant malgré tout l'indépendance résidentielle, dont

l'attribution dépend, pour une fois, non des revenus des parents, mais de ceux des jeunes. En outre, la politique de logement social, dont le parc est encore bien insuffisant mais plus vaste en France qu'ailleurs, apparaît comme une seconde incitation à l'éloignement du foyer familial.

Les jeunes Français quittent le foyer familial assez tôt, mais dépendent durablement du soutien financier de leurs parents.

Un système d'orientation et de formation qui favorise la reproduction sociale

Si les jeunes Français dépendent durablement des aides de leur famille, c'est aussi parce que l'âge d'entrée sur le marché du travail est sans cesse repoussé. Nous l'avons dit, aujourd'hui, les Français trouvent leur premier emploi stable en moyenne à 27 ans. La dépendance financière vis-à-vis des parents conjuguée à cet âge tardif revient à favoriser structurellement la reproduction sociale.

16. Cécile Van de Velde, « La Dépendance familiale des jeunes adultes en France », in Serge Paugam (dir), *Repenser la solidarité*, Paris, PUF, 2007.

- L'orientation

Alors qu'elle est considérée comme déterminante dans la trajectoire des jeunes, l'orientation est aujourd'hui défaillante. Les structures étant multiples (centres d'information, missions locales, bureaux d'information jeunesse) mais mal coordonnées, les jeunes et leurs familles peinent à s'y retrouver. Ainsi, la logique de sélection tend à devenir le seul facteur qui guide les jeunes dans leur orientation et favorise l'émergence d'une orientation subie : l'étudiant en difficulté dans une filière se réoriente dans un cursus faisant alors figure de voie de relégation. L'absence de service public de l'orientation confère là aussi un rôle central aux familles, qui peuvent se tromper et éloigner certains jeunes de filières plus professionnalisantes, mais au prestige social moindre.

Voici des années que la promesse d'un grand service public de l'orientation est réitérée, sans jamais aboutir. Nicolas Sarkozy l'avait renouvelée en 2007 : c'est là un engagement qu'il n'a pas tenu.

- La formation initiale

« Si nous sommes indignés par la faible part des enfants de travailleurs et des enfants issus des minorités discriminées parmi les élèves des classes préparatoires et des grandes écoles, nous le sommes beaucoup moins par leur surreprésentation dans les filières scolaires moins valorisées leur promettant les emplois les plus précaires, les plus mal payés et les plus pénibles : 80 % des élèves en CAP sont d'origine populaire. Autrement dit, nous faisons comme si l'accès de minorités sociales et culturelles méritantes à l'élite allait changer l'ordre des choses. On le croit même si fortement que nos dirigeants ont pu affirmer que l'accès aux grandes écoles de quelques jeunes venus des quartiers défavorisés finirait par régler la question sociale ».¹⁷

La citation est certes assez longue, mais résume au mieux la situation actuelle : non seulement la formation initiale française est extrêmement discriminante, mais, en nous focalisant sur quelques parcours exemplaires, nous en venons à oublier le problème de la reproduction sociale.

17. François Dubet, « Les Pièges de l'égalité des chances », *Le Monde*, 1^{er} décembre 2009.

La démocratisation de l'enseignement supérieur et l'explosion du nombre de bacheliers par génération ne doivent pas occulter la reproduction sociale qu'elles induisent. Ainsi, si l'on constate que l'accès au baccalauréat s'est ouvert, il faut préciser que les enfants d'origine populaire sont surreprésentés en filières technologiques et professionnelles. Or, le type de baccalauréat obtenu est un facteur essentiel d'inégalités. Par la suite, les enfants d'ouvriers restent trois fois moins nombreux parmi les diplômés du supérieur que les enfants de cadres.

Ce constat, certes évident, doit être rappelé : la démocratisation – « massification », prétendent certains – de l'obtention du baccalauréat et de l'accès aux études supérieures n'a en rien résorbé les inégalités en groupes sociaux. Elle semble même les avoir accrues, dans un mouvement qui a été qualifié, à raison, de « démocratisation ségrégative¹⁸. »

18. Pierre Merle, *La Démocratisation de l'enseignement*, Paris, La Découverte, 2009.

- Le leurre de l'« égalité des chances »

La promotion de l'égalité des chances est le maître mot de Nicolas Sarkozy. Convenons qu'il sonne bien : il s'agirait d'ouvrir toutes les places, toutes les positions sociales, en fonction du principe méritocratique. On favorise l'égal accès de tous à toutes les positions, on permet une compétition à laquelle on donne une apparence de justice.

Et, puisque la finalité est l'ouverture de la compétition à tous, les politiques publiques doivent combattre les entraves superficielles que constituent les discriminations. Cela revient, selon François Dubet¹⁹, à modifier les représentations : les groupes sont définis en fonction de leurs handicaps, de leurs différences. Il n'existe plus de classes sociales, mais une majorité et des minorités. Dès lors, cette volonté des politiques de chercher à porter l'égalité des chances revient à offrir un filet de sauvetage à quelques-uns, permettant de faire l'impasse sur le traitement structurel des inégalités sociales.

19. François Dubet, « Égalité des places, égalité des chances », *Études*, 2011/1, tome 414.

Le président sortant s'est engouffré dans ce schéma, qui lui permet de draper son discours d'un semblant de justice et de légitimer ainsi des politiques minimalistes : en permettant à quelques jeunes défavorisés d'accéder à l'élite, on dissimule des années d'inaction dans la lutte contre les inégalités. Bref, comme l'explique François Dubet, « cette politique est très naturellement élitiste. Non seulement elle ne concerne que l'accès à l'élite, mais elle ne met nullement en cause la distance entre l'élite et les autres. Elle n'interroge ni la position des grandes écoles, ni la politique des entreprises du CAC 40 ; au mieux elle laisse entendre que des élites renouvelées feraient d'autres politiques, ce qui reste à prouver. Et pendant ce temps, les écarts se creusent entre les meilleures écoles et les autres, et on semble avoir renoncé à élever le niveau scolaire des plus faibles ; il est vrai qu'ils n'ont guère de mérite. Au bout du compte, les politiques de promotion de l'égalité des chances concerneront au mieux quelques milliers d'élèves et quelques centaines de femmes pendant que des centaines de milliers d'élèves et des millions de femmes seront condamnés à rester où ils sont sans qu'on leur doive rien,

puisqu'ils n'ont pas manifesté de mérite. Tout se passe comme si le renoncement à réduire les inégalités entre les positions sociales était compensé par la "promotion" de quelques figures héroïques. »

Le système d'aides sociales place les jeunes en situation de dépendance vis-à-vis de leurs parents, les conduisant à conditionner leurs choix d'orientation à ceux de leurs parents. Surtout, il met à l'épreuve la capacité de ces derniers à abriter un étudiant et à subvenir à ses besoins sur le long terme. Les plus démunis ne peuvent en effet financer des études longues pour leurs enfants. Parce qu'il fait reposer l'effort sur les parents, le modèle français d'autonomisation des jeunes est une formidable machine à reproduire des inégalités. En outre – nous ne l'avons précisé que de façon elliptique car ce n'est pas l'objet de cet ouvrage –, le système éducatif français est lui aussi porteur de forts mécanismes de reproduction sociale, même s'il existe une tentation d'occulter ce fait en mettant en avant quelques mécanismes de correction tout à fait marginaux et anecdotiques.

2002-2012 : injustices et mobilisations

Comment a-t-on pu en arriver là ? Comment un pays misant sur la solidarité et une forte démarchandisation de la protection sociale, protégeant les chômeurs, les malades, les retraités, a-t-il pu laisser sa jeunesse devenir une sorte de variable d'ajustement des crises successives ? Ces jeunes qui se retrouvent sans emploi, sans protection, parfois sans formation, sont ainsi exposés parce que la collectivité n'a pas pris la mesure des difficultés qu'ils rencontrent ni cherché à les corriger.

Peut-on pour autant considérer que la droite, au pouvoir depuis dix ans, porte l'entière responsabilité de cette situation ? Le manque est trop profond pour qu'on lui attribue tous les maux actuels. Cependant, parce qu'elle n'a pas pris la mesure de l'urgence sociale que constitue l'état de la jeunesse française, et a même contribué à son aggravation par certaines lois, elle est en grande partie coupable.

Pour le directeur du think tank Terra Nova, Olivier Ferrand, les politiques publiques mises en œuvre ces dernières années sont essentiellement tournées vers le court terme. Elles visent à colmater des brèches mais sont dépourvues de vision de l'avenir. Paradoxe ultime, la réforme des retraites en serait l'exemple parfait : « Par son injustice contre les jeunes, la réforme des retraites est un ferment de tensions entre les générations. Il s'agirait d'un épiphénomène si cette injustice était un cas isolé. Elle est au contraire une nouvelle manifestation de notre préférence absolue pour le présent : la France a renoncé à investir dans l'avenir, elle sacrifie les générations futures au profit des générations actuelles. Toutes les politiques publiques en témoignent ».²⁰

Un bref bilan législatif des lois votées depuis 2002 souligne le constat suivant : les deux dernières majorités de droite ont oublié les jeunes et portent une responsabilité

20. Olivier Ferrand, *Pourquoi les jeunes ont raison de manifester*, note Terra Nova, octobre 2010.

par omission dans leur situation. Nous payons aujourd'hui pour tout ce que les majorités sortantes n'ont pas fait : le plan Marshall des banlieues de Fadela Amara, qui fut un mirage aussi éphémère que la présence de celle-ci dans un gouvernement ; la multitude de plans anecdotiques en faveur de l'apprentissage menés par Nadine Morano ; tout cela sans compter la baisse des crédits de la politique de la ville, qui a asphyxié toutes les associations d'accompagnement social dans les quartiers difficiles, les suppressions de classes, de postes d'enseignant ou d'encadrement dans l'Education nationale, etc. Ce sont là autant de rendez-vous manqués qui, face à l'urgence sociale, n'ont fait qu'amplifier un sentiment de délaissement, sentiment que souligne la multiplication des mouvements de jeunesse ces dernières années.

En plus de l'injustice sociale, l'absence de toute ambition écologique et le retard pris par la France en matière de transition énergétique alimentent le sentiment que les générations au pouvoir abandonnent des préoccupations vitales pour l'avenir. La promesse sans lendemain du

Grenelle de l'environnement a laissé place à une frustration que les propos de Nicolas Sarkozy devant les agriculteurs²¹ ont alimentée. Le saccage en règle de la recherche publique et l'orientation des subventions vers la recherche privée, voire vers les grands groupes au travers du « crédit impôt recherche », apparaissent comme une injure supplémentaire à l'avenir.

Enfin, par trois lois, sur lesquelles nous allons davantage nous pencher, les deux dernières majorités ont défini la place qu'elles envisageaient pour les jeunes : par le CPE, le gouvernement de Villepin faisait des jeunes une catégorie de salariés au rabais ; par le RSA jeunes, le gouvernement Fillon excluait les jeunes des dispositifs de protection sociale ; par la réforme du régime des retraites, il leur faisait supporter l'essentiel de l'effort de solidarité inter-générationnelle.

21. En visite au salon de l'agriculture en 2010, Nicolas Sarkozy déclarait : « Je voudrais dire un mot de toutes ces questions d'environnement, parce que là aussi ça commence à bien faire. ».

Ces lois symbolisent dix ans d'inaction entrecoupés de quelques réformes tronquées : la jeunesse constitue une catégorie de salariés qui ne mérite pas de se voir appliquer les règles de droit commun du code du travail, une catégorie de citoyens indigne de la protection sociale dont bénéficient les autres générations.

Le CPE, une tentative de précarisation du contrat de travail

Dans un projet de loi « pour l'égalité des chances » porté par Jean-Louis Borloo, le gouvernement de Villepin entendait notamment répondre à deux problèmes qui se posent aux jeunes : les sorties sans qualification du système scolaire et leur difficile insertion sur le marché du travail. Pour le premier, il proposait l'apprentissage dès 14 ans, conduisant par ricochet à un abaissement de l'âge minimum de scolarisation obligatoire. Pour le second, il suggérait un nouveau contrat de travail, le « contrat première embauche », CDI s'adressant aux jeunes de moins de 26 ans et comportant « une période de consolidation

de deux ans au cours desquels chacune des parties peut rompre unilatéralement le contrat, dans le respect toutefois des mesures caractérisant l'ordre public social (interdiction des discriminations, etc.) ».²²

Les concepteurs du CPE portaient là une vision du contrat de travail uniquement envisagé comme une contrainte pour l'employeur, faisant implicitement d'une règle de protection des salariés une entrave à l'embauche et donc une cause du chômage. Le rapporteur précisait ainsi que « ce contrat constitue une opportunité supplémentaire pour les 16-25 ans de trouver un emploi ». L'argumentaire déroulé par les députés de la majorité UMP confortait ce sentiment : parce que les jeunes étaient davantage touchés par le chômage, la solution était de leur réserver un contrat de travail au rabais. Ils n'envisageaient aucune autre solution : rien sur l'alternance, rien sur les formations professionnelles, rien sur le

22. Rapport n° 2825 sur le projet de loi pour l'égalité des chances, par Laurent Hénard, 2006.

retour à la formation initiale de jeunes sans diplôme. Cet aveuglement coupable, ces œillères dont se parait la majorité, ne sont cependant rien comparés aux déclarations de certains de ses membres lors des débats parlementaires qui se sont déroulés du 31 janvier au 9 février 2006.

Cherchant sans doute une dernière justification, Christine Boutin expliquait alors : « Il s'agit désormais de conjuguer flexibilité du travail et lutte contre la pauvreté. C'est pourquoi je soutiens avec force le CPE, qui offre une alternative à l'engrenage des stages à répétition et qui, en passant de la protection des emplois à la protection des personnes, amorce un nécessaire changement de logique. » Laissons chacun juger de l'absurdité des propos de ce fervent soutien du président sortant.

Alain Joyandet, député de Haute-Saône, accréditant le constat selon lequel la majorité s'engouffrait alors aveuglément dans la mauvaise voie, faisant fi de dispositifs d'accompagnement dans la vie active non encore

expérimentés, arguait que, « compte tenu de l'ampleur du chômage des jeunes, on ne peut pas continuer comme si de rien n'était. Force est d'admettre que tous les dispositifs dédiés ont échoué. » Il considérait même que le CPE collait aux attentes des jeunes « telles qu'ils les avaient notamment exprimées à la convention sociale de l'UMP. »

Trompée par sa vision du contrat de travail, la majorité n'a pu trouver d'autre solution pour stimuler l'emploi que sa flexibilisation. Preuve supplémentaire de sa cécité, elle pensait coller aux aspirations de la jeunesse. Marie-Anne Montchamp, aujourd'hui secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, déclarait lors du débat parlementaire, assez sûre d'elle : « Le CPE permettra donc aux jeunes d'accéder plus vite et de manière plus sûre à un emploi stable. (...) Au reste, les jeunes ne s'y sont pas trompés puisqu'ils approuvent à une large majorité ce nouveau contrat. » Pour l'anecdote, Lionnel Luca, député des Alpes-Maritimes, expliquait alors que ce texte répondait à une vraie demande de la jeunesse.

Le RSA jeunes, une protection sociale au rabais

Si le CPE procédait d'une logique libérale de stimulation de l'emploi par la flexibilisation du contrat de travail pour les jeunes salariés, la mise en place du RSA relève d'une autre forme de discrimination à l'endroit des jeunes : leur mise à l'écart du dispositif de protection des personnes exclues, momentanément ou durablement, partiellement ou totalement, du marché du travail.

Le RSA jeunes visait à combler un vide manifeste et pouvait de prime abord apparaître comme une attention tout à fait louable : jusqu'alors, les jeunes de moins de 26 ans étaient radicalement exclus des dispositifs de protection sociale. L'Etat faisait tout reposer sur la solidarité familiale. Le RSA jeunes devait réparer cette absurdité. Il n'a fait que l'aggraver : pour en bénéficier, les jeunes de 18 à 25 ans devront soit toucher un salaire dérisoire – 466 euros ! –, soit être au chômage après avoir travaillé au moins deux ans les trois dernières années.

Les critères d'attribution de ce RSA jeunes sont tellement drastiques (avoir travaillé à temps plein au moins deux des trois dernières années) qu'il ne concerne que quelque 15 000 jeunes : une goutte d'eau au regard des 600 000 jeunes de moins de 25 ans au chômage. Autant dire que sa mise en place n'est rien de plus qu'une opération de communication.

Les retraites, une réforme contre les jeunes

La réforme des retraites constitue elle aussi un cas d'école en termes de déconsidération de la jeunesse.

Cette déconsidération se reflète tout d'abord sur le fond de la réforme. Les jeunes seront les premières victimes de cette loi, par l'augmentation de la durée de cotisation qui, cumulée à leurs difficultés d'insertion professionnelle, fait figure de double peine. La ponction par le gouvernement de 34 milliards d'euros dans le Fonds de réserve pour les retraites, destiné à assurer la pérennité à long terme du régime par répartition, les concerne également

puisqu'on prend aux actifs de demain pour donner aux retraités d'aujourd'hui. L'équilibre bancal et injuste de cette réforme, fondée uniquement sur des mesures d'âge, une baisse des pensions et la ponction du Fonds de réserve, plutôt que sur une diversification des ressources et une taxation des revenus du capital, met en cause la pérennité de notre système par répartition.

Le discours de la majorité témoigne également de ce mépris. Les interventions se succédaient dans l'Hémicycle pour expliquer que cette réforme était conçue pour les jeunes et visait à sauver le système actuel. Ce qui est tout à fait contestable puisque dans les projections du gouvernement cette loi assurait un équilibre jusqu'en 2018. Il est d'ailleurs aujourd'hui impossible de prévoir les évolutions de la démographie française à l'horizon 2050.

Enfin, l'infantilisation des jeunes dans le discours des responsables de la majorité, avec une délégitimation de la présence des lycéens et des étudiants dans les cortèges

de manifestants, fera date. Nous avons eu le choix entre le discours paternaliste de Nadine Morano – « Ce qui m'inquiète, c'est leur santé, qu'il ne leur arrive rien. On préfère que les jeunes lycéens soient dans leur classe plutôt que dans la rue, manipulés ou orchestrés par des groupes extrémistes » – et le mépris de Jean-Claude Gaudin : « On va parler des lycéens et de leur retraite dans cinquante ans, alors soyons un peu sérieux. Et ceux qui poussent les lycéens à descendre dans la rue sont des irresponsables. C'est hallucinant, c'est incroyable ! Que les étudiants travaillent, étudient, passent leurs diplômes et ils auront de meilleurs emplois. (...) Ceux qui entraînent les jeunes à aller dans la rue et à commettre des exactions feraient bien de réfléchir, à commencer par la dame Ségolène Royal. » La Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP), enfin, évoquait une « instrumentalisation de jeunes mineurs par des adultes qui s'en servent comme outil de revendication » et affirmait que « les jeunes n'ont pas à être des variables d'ajustement de combats d'idées ».

2012, et après ? Un projet inquiétant

Dix ans de droite au pouvoir furent dix années d'inaction, ponctuées de quelques réformes aux conséquences néfastes. Qu'attendre alors des cinq ans à venir ? Faut-il faire confiance à ceux qui ont failli à deux reprises ? La liste des promesses non tenues du candidat Nicolas Sarkozy en 2007 incite à la prudence. L'étude de quelques points du projet de l'UMP et de celui des « Jeunes Pop » pousse, elle, à la défiance. Durant sa campagne et au début de son mandat, le président sortant avait accordé une grande importance à la jeunesse, cherchant à donner corps à son image de réformateur soucieux de l'avenir de la France.

Dans un de ces élans caractéristiques des campagnes électorales, citant Rimbaud, Baudelaire et Guy Môquet, Nicolas Sarkozy s'exclamait alors : « Je veux, si je deviens président de la République, couper tous les liens qui vous entravent, et vous donner les moyens de cette liberté que j'appelle l'autonomie. » Plus loin, il précisait : « Si je suis élu, je mettrai en œuvre une politique de discrimination

positive à la française, fondée non pas sur des critères ethniques qui nourrirait le communautarisme, mais sur des critères économiques et sociaux, parce que l'égalité républicaine ce n'est pas traiter également des situations inégales mais donner plus à ceux qui ont moins. Si je suis élu, je mettrai en œuvre un grand plan Marshall de la formation pour tous les jeunes de nos quartiers, pour qu'aucun ne soit laissé de côté, pour que chacun puisse tenter sa chance, pour que chacun ait un emploi. »²³

Les promesses ont été nombreuses : 12 milliards d'euros d'investissements dans l'enseignement supérieur d'ici à 2012, un service public de l'orientation mis en place dès 2010, un relèvement du niveau des bourses, une couverture santé améliorée. Cinq ans après, ces discours, ces engagements, toujours visibles sur le site de l'Élysée, passent mal et les perspectives qu'offre l'UMP ne sont guère réjouissantes. En l'absence, courant mars 2012, d'éléments précis émanant du candidat, nous nous sommes

23. Nicolas Sarkozy, discours au Zénith de Paris, 18 mars 2007.

reportés sur le projet de l'UMP, « Protéger et préparer l'avenir des enfants de France », et sur celui des « Jeunes Pop », intitulé « Le Projet des jeunes de droite et du centre pour 2012 ». Si ces documents n'engagent pas le candidat – nous avons cependant pu constater que ses propres propositions ne l'engageaient pas davantage –, ils donnent un aperçu des dispositions dans lesquelles se trouve la droite aujourd'hui à l'endroit des jeunes. On est alors frappé de constater que les politiques publiques qui ont conduit les jeunes à tant de précarité continuent de séduire à droite.

Ainsi, les « Jeunes Pop », après avoir salué la réussite de la fusion ANPE/Unedic – fait surprenant –, proposent l'instauration d'un « contrat de travail unique avec des droits progressifs dans le temps ». Il faut donc comprendre, en interprétant cette proposition *a contrario*, que les jeunes de l'UMP souhaitent un contrat de travail qui offre moins de droits et de protection au jeune qui s'insère dans la vie active. C'est exactement la même formule et le même raisonnement que pour le CPE.

Que dire alors des propositions sur le logement ? Plus que jamais ancrés dans la réalité, les « Jeunes Pop » expliquent, dans leur projet, que « les loyers peuvent représenter entre 20 % et un tiers du budget pour un locataire » et que, dès lors, « être propriétaire est un facteur de stabilité ». Nous ne nous attarderons pas sur l'évaluation de la part du loyer dans le budget d'un locataire, dépassant bien souvent les 50 % chez les étudiants, ce qui traduit à quel point ces « Jeunes Pop » sont éloignés des réalités de la vie quotidienne des jeunes en France. Nous ne commenterons pas davantage leur proposition visant à lutter contre le déficit de logements sociaux, « contre les passe-droits », pas plus que celle de l'UMP visant à « développer l'intermédiation locative pour les étudiants ».

Revenons en revanche sur une proposition issue du projet de l'UMP, passée relativement inaperçue, mais qui mérite à nos yeux un traitement de faveur. Voici ce que l'on peut lire en page 11 de ce projet : « Nous souhaitons aussi créer un “bail gagnant-gagnant” : le propriétaire

accepterait de pratiquer des loyers faibles et de renoncer aux garanties, en échange de délai de préavis plus réduits et de procédures d'expulsion accélérées. Ce bail permettrait également de simplifier et d'accélérer les procédures d'expulsion pour les locataires de mauvaise foi ou qui troublent le voisinage. » Si la proposition ne concerne pas spécifiquement les jeunes, ce sont eux qui peinent le plus à réunir les garants, ce qui, conjugué à leur faible niveau de vie, en ferait la première cible.

Cette idée appelle plusieurs remarques. Tout d'abord, cette mesure viserait les plus pauvres (qui seraient intéressés par des prix plus bas) et les plus précaires (qui peinent à réunir les garanties suffisantes). Ainsi, les plus faibles, les plus fragiles se verraient privés de toute protection juridique, y compris s'agissant de leur logement. On aurait donc deux formes de baux : celui des pauvres, qui ne leur assurerait aucune protection ; celui des autres, qui leur offrirait une protection de droit commun. Deuxième remarque : l'insinuation sur les conflits de voisinage est perturbante. D'une part elle vient signifier, en

creux, que ce sont les plus pauvres qui en sont la cause. D'autre part, cette mesure induirait un déséquilibre entre les parties au conflit de voisinage si celui-ci venait à être tranché par la justice.

Ces idées lancées un peu pêle-mêle dans les projets des jeunes UMP ou du parti lui-même ne laissent en rien présager d'un changement profond de modèle d'insertion professionnelle des jeunes et de prise en charge de leur autonomie. Il s'agit de mesurette, dont la plupart seront porteuses d'un renforcement de l'insécurité sociale des jeunes. A la fois dans le contrat de travail, où les « Jeunes Pop » proposent un nouveau CPE, mais également dans le logement, où les mesures anecdotiques en côtoient d'autres autrement plus inquiétantes.

Nous avons cherché ici à dresser un état des lieux certes dépourvu d'optimisme, mais lucide. Nous avons tenté de déterminer les responsables de ce mal-être, de ces conditions de vie difficiles, de cette précarité que connaissent

les jeunes d'aujourd'hui. L'UMP, incapable d'abandonner un modèle de transition vers l'autonomie hérité des Trente Glorieuses et calqué sur une vision et un rôle dépassé des solidarités familiales, a fragilisé encore davantage leur situation. Elle endosse une double responsabilité : d'une part elle a été incapable d'imaginer un modèle alternatif, d'autre part, ces dix dernières années, son manque d'imagination l'a conduite à envisager les pires solutions pour faciliter l'insertion des jeunes sur le marché du travail.

Afin de changer ce modèle pour les jeunes d'aujourd'hui qui seront les actifs de demain, il est indispensable d'investir les moyens nécessaires. Il faut donc faire de cette question la priorité du futur quinquennat. Il est enfin juste de considérer que ceux qui ont échoué, ceux qui ont amplifié les maux, ne doivent pas être reconduits au pouvoir.

COLLECTION DIRIGEE PAR GILLES FINCHELSTEIN
ET LAURENT COHEN

ISBN : 978-2-36244-043-4

© EDITIONS FONDATION JEAN-JAURES
12 CITÉ MALESHERBES - 75009 PARIS
www.jean-jaures.org

Réalisation : REFLETSGRAPHICS
Achevé d'imprimer par l'imprimerie A.Trois

AVRIL 2012

Thomas Chevandier
Préface de Thierry Marchal-Beck

Etre jeune en France en 2012

Un taux de chômage à près de 25 %, plus de la moitié de travailleurs précaires, des inégalités qui se creusent, des conditions de vie parfois indécentes : voilà la situation sociale des jeunes en France en 2012. Qui porte la responsabilité de ce formidable gâchis ?

Thomas Chevandier dénonce l'action de la droite au pouvoir depuis dix ans et rend compte de l'obsolescence d'un modèle de transition vers l'autonomie uniquement tourné vers les solidarités familiales. Mais il démontre aussi que les marges de manœuvre existent pour un prochain gouvernement.

www.jean-jaures.org



9 782362 440434

ISBN : 978-2-36244-043-4

6 €